Bilodeau Patry CPA inc.

Ça compte pour nous.

Taux d'impôt des particuliers - 2020

				Dividendes ordinaires	Dividendes déterminés	Gain en capital
Revenu imposable	Taux marginal au fédéral	Taux marginal au Québec	Taux marginal combiné	Taux marginal combiné	Taux marginal combiné	Taux marginal combiné
44 544 $ et moins	12,53 %	15 %	27,53 %	17,50 %	4,55 %	13,76 %
44 545 $ à 48 534 $	12,53 %	20 %	32,53 %	23,25 %	11,45 %	16,26 %
48 535 $ à 89 079 $	17,12 %	20 %	37,12 %	28,53 %	17,77 %	18,56 %
89 080 $ à 97 068 $	17,12 %	24 %	41,12 %	33,13 %	23,29 %	20,56 %
97 069 $ à 108 389 $	21,71 %	24 %	45,71 %	38,41 %	29,63 %	22,86 %
108 390 $ à 150 472 $	21,71 %	25,75 %	47,46 %	40,42 %	32,04 %	23,73 %
150 473 $ à 214 367 $	24,40 %	25,75 %	50,15 %	43,30 %	35,50 %	25,08 %
214 368 $ et plus	27,56 %	25,75 %	53,31 %	47,14 %	40,11 %	26,65 %

Taux d'impôt corporatifs - 2020

	Fédéral	Québec	Total
PME sur les premiers 500 000$ annuels de revenus «actifs» avec DPE[1]	9 %	5 %	14 %
PME sur les premiers 500 000$ annuels de revenus «actifs» sans DPE QC	9 %	11,5 %	20,5 %
PME manufacturières sur les premiers 500 000$ annuels de revenus «actifs»[2]	9 %	4 %	13 %
PME sur l'excédent de 500 000$ de revenus «actifs»	15 %	11,5 %	26,5 %
Grandes entreprises sur les revenus «actifs»	15 %	11,5 %	26,5 %
Entreprises de prestation de services personnels («employé incorporé»)	33 %	11,5 %	44,5 %
Intérêts, loyers, redevances et gains en capital imposables pour les sociétés privées sous contrôle canadien	38,67 %	11,5 %	50,17 %
Impôt de la partie IV remboursable sur les dividendes qui y sont assujettis[3]	38,33 %	S/O	38,33 %

Taux d'impôt combiné pour une société ne se qualifiant plus à la déduction pour PME[4] au Québec

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux impôts fédéral petite entreprise	9 %	9 %	9 %	9 %	9 %	9 %
Taux impôts Québec société	11,6 %	11,5 %	11,5 %	11,5 %	11,5 %	11,5 %
	20,6 %	20,5 %	20,5 %	20,5 %	20,5 %	20,5 %

[1] Déduction pour petite entreprise

[2] Au Québec, le taux de la réduction additionnelle pour la société dépend de la proportion de ses activités de fabrication et de transformation. À 50% ou plus, le taux maximal de réduction additionnelle est applicable pour l'année d'imposition; entre 50% et 25%, le taux est diminué de façon linéaire.

[3] Impôt en main remboursable au titre de dividende (IMRTD) : 30 2/3 % X Revenus de placement total.

[4] Nouveaux critères de qualification à la DPE au Québec pour une année qui débute après le 31 décembre 2017, dont le nombre minimal d'heures rémunérées (réduction linéaire entre 5 500 et 5 000 heures rémunérées).

2010, rue Prospect
Sherbrooke (Québec)
J1J 1K7

Tél. 819 823-1141
Téléc. 819 823-8125
info@bilodeaupatry.com

Société de comptables professionnels agréés

Mise à jour le 16 juin 2020